

## L'apprentissage à la peine en France : Le Transport-Logistique tire son épingle du jeu avec des effectifs de nouveaux entrants en hausse grâce à l'action coordonnée des acteurs de la branche

**Alors que les entrées en apprentissage ont diminué de 8 % en 2013 et de 3 % en 2014 au niveau national, toutes branches confondues, la branche Transport et activités auxiliaires du transport affiche quant à elle des résultats positifs grâce à une politique volontariste :**

- Plus de 12 000 entreprises du Transport et de la Logistique versent leur taxe d'apprentissage dans leur propre secteur grâce à des contacts constants avec le dispositif de formation de la Profession.
- L'apprentissage dans le Transport-Logistique est un des secteurs les mieux régulés entre offre de formation et demande des entreprises avec un taux d'insertion élevé dans l'emploi (75 % des jeunes étant en situation d'emploi ou en poursuite d'études en alternance 6 mois après obtention de leur diplôme). Les travaux de l'OPTL sur l'analyse des besoins y contribuent efficacement.
- La répartition et la proximité géographiques des CFA Transport-Logistique offre à chacun une possibilité de s'inscrire dans un centre peu éloigné de son domicile ou de l'entreprise.
- Avec 54 centres de formation d'apprentis (CFA), les opérateurs de formation de la branche réussissent à attirer de nouveaux candidats chaque année. C'est notamment le cas pour AFTRAL, acteur comptant 44 CFA à lui seul, qui a vu ses effectifs entrants augmenter de 5 % entre 2013 et 2015 avec 2 178 contrats d'apprentissage au 31/12/2014.
- En 2014, près de 40 % des élèves en apprentissage dans les CFA de la branche étaient sous contrat dans des entreprises relevant de la convention collective (contre 20 % en 2013).
- Les taux de rupture de contrats sont beaucoup plus faibles que la moyenne nationale (5 % contre 25 %).

Cette réussite, valorisante pour le Transport et la Logistique, est le résultat d'une action coordonnée par l'ensemble des acteurs professionnels concernés : CPNE, OPTL, AFT, OPCA, opérateurs de formation...

### **A propos de l'AFT :**

*Grâce à sa coopération avec les pouvoirs publics et en lien étroit avec les professionnels sur l'ensemble du territoire national, l'AFT (Association pour le développement de la Formation professionnelle dans le Transport et la logistique) assure, depuis 1957, une mission générale de développement de la formation professionnelle dans le Transport-Logistique par :*

- *la mise en œuvre de la politique de formation définie par les organisations professionnelles,*
- *la signature de conventions avec les différents ministères : Transport, Budget, Education nationale, Travail, Emploi et formation professionnelle, Défense, ainsi qu'avec les régions, et divers grands organismes : Pôle emploi, ONISEP, ADEME, KLESIA, CNAMTS...*
- *l'information des divers publics (en particulier les jeunes et demandeurs d'emploi) et leur orientation vers les métiers du Transport-Logistique,*
- *le cofinancement des formations Transport, notamment les formations initiales obligatoires,*
- *la réalisation d'études sur les questions d'emploi-qualification,*
- *la coopération avec l'Education nationale pour une meilleure formation des jeunes qui se destinent aux métiers du Transport-Logistique.*